|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Association Française pour les Pompes A Chaleur**  Siège : 31 rue du Rocher - 75008 PARIS Tél. : 01 42 93 52 25 - contact@afpac.org - Site www.afpac.org | | | |
| **Projet  compte-rendu  V0** | | Instance : **Réunion plénière Coup de Pouce PAC**  Date :  **Mardi 9 juillet 2019**  Horaires : **14h30 – 16h30** | Émetteur  **Secrétariat de l'AFPAC** | Responsable de la réunion  **Eric BATAILLE** |

**Accueil par Gérard CHARNEY**

Présentation de l'AFPAC pour "ceux qui ne connaissent pas"

Objectif promotion AFPAC avec finalité qualité

**Objectif réunion**

* Vous donner la parole
* Faire un bilan Coup de pouce lancé en début d'année remplacement chaudières et plus précisément par les PAC
* Donner la parole aux acteurs de la filière pour avoir leur ressenti sur 1ers mois opération Coup de pouce

**Introduction Eric Bataille (5'22)**

Bienvenue et merci

Présence prouve attachement à la réussite de l’opération plan quanti mais aussi qualité

Avons connu par le passé opérations montées en toute bonne foi qui se sont soldées par échec sur plan qualité

Perch GTI années 80 / Eco délinquants 2002 à 2009 CITE

Aujourd’hui environnement favorable, AFPAC veut tout mettre en œuvre pour que l’opération soit réussie et pérenne pour nos clients

* identifier les risques, les trous dans la raquette
* ébaucher des pistes de solutions
* faire une charte volontaire des bonnes pratiques pour garantir une qualité des installations
* aller vite

Notion d'urgence : le dispositif est lancé, chaque jour des opérations se font, nous l'espérons dans de bonnes conditions.

**DGEC - Louis Marie Denoyel (13' env/20')**

Retours chiffrés sur l'activité coup de pouce chauffage

Le Coup de pouce a été lancé en 2017 sur l’isolation puis étendu et augmenté à la PAC en 2019

**Rappel dispositif coup de pouce**

Graphes travaux engagés mensuellement et travaux achevés

Rythme de croisière de 20.000 travaux engagés par mois et PAC a une place majoritaire (+50% des opérations engagées)

Remplacement fioul = majoritairement par PAC

Remplacement gaz = majoritairement gaz et part significative PAC

Remplacement charbon = part majoritaire biomasse (1/7 par des PAC

23% des travaux engagés grand précaires et 40% en précaires et grands précaires

Retour très positif mais que si les travaux sont réalisés dans 1 cadre fiable.

Lutte contre les éco-délinquants et malfaçons

**+++ Distinguer les entreprises non qualifiés RGE et qualifiées RGE**

* Non qualifiées = contrôle par DG Répression fraudes pour repérer et sanctionner les entreprises non RGE

**Il existe un formulaire de réclamation sur Faire qui est utilisé :** <https://www.faire.fr/iframe/reclamation>

Les réclamations ainsi déclarées sur FAIRE sont adressés soit au qualificateur (RGE) soit à la DGCCRF pour le non RGE, car elle est habilité à les poursuivre

**Identifier ceux qui usurpent le label de qualité aussi**

**RGE = garantie et maintien du label de qualité (Arrêté du 1er décembre 2015 relatif aux critères de qualifications requis pour le bénéfice du crédit d'impôt pour la transition énergétique et des avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens)**

* Etablissement secondaire =SI une entreprise a plusieurs sites établissements, l'orga de qualif doit demander que l'ensemble des exigences soit respecté au niveau des entreprises secondaires
* Formation = Suivre une formation avec contrôle connaissances théoriques et pratiques agrée par les pouvoirs publics (sécurité des installations, environnement, etc
* Sous-traitance : RGE doit faire appel à sous-traitant RGE - seuil limité dans une plage de 30 à 50%
* Qualif probatoire = parfois identifiée comme porte d'entrée facilitée car une entreprise peut rester en statut probatoire durant 2 ans. A partir de 2 références remontées, l'entreprise passe un audit pour ne plus être en probatoire **(NDLR : Le problème est la déclaration de ces 2 références par l’entreprise. Dans quel délai ?)**
* **Communication entre les organismes de qualification = sanction prise par un organisme est transmise aux autres organismes** (quel délai ?)
* Note de dimensionnement = exigée par tous les organismes de qualification

**Nécessité de diffuser des recommandations**

Plusieurs devis / comparer / demander l'avis d'un conseiller FAIRE. Vérifier les labels et leur validité / vérifier que la société est clairement identifiée / Examiner la qualité des sites internet en cherchant qui administre le site

**François DEROCHE (2' / 5')**

Les 10 commandements suggérés à l'AFPAC

Traduits sous l'angle des installateurs

**Julien DARTHOU : Jean François Cerise (16' / 10')**

**Jean-François CERISE**

Rappel contexte Perch GTI et CI 2008 Eco Délinquants

8 à 9.000 entreprises qualifiés **= pas suffisant pour traiter les objectifs de remplacement de chaudière**

Recrudescence d'offres purement commerciales

**Julien DARTHOU**

Point de vigilance identifié = probatoires et nouvelles

Probatoire = prérequis dossier ok mais pas de chantiers

Société nouvelles = ont des chantiers mais pas dossier

**Besoin de traiter rapidement les audits pour éviter période de flottement qui peuvent laisser se produire des contre références**

Comment faire ? Au-delà de la bonne foi des entreprises pour faire remonter rapidement ?

A-t-on d'autres ressources ? PNCEE ? Obligés / Délégataires qui ont cette information très en amont

**Attention aux dérives de sous-traitance**

Comment donner les moyens aux organismes de qualification de procéder à des contrôles de comptabilité (vérification des seuils restent inférieurs à 50%)

Comment s'assurer que les entreprises qualifiées respectent leurs engagements ? Faire savoir aux consommateurs.

**RGE Globale** : demande d'éclaircissement. Comment ces entreprises rentrent dans le dispositif ?

Encourager la proximité et le lien local

**Veiller à l'équité des règles pour tous**

Politique de contrôle ? Valider plus rapidement sans tomber dans du sur-audit pour ceux qui sont déjà titulaires du label

Quid de la suspension en cas de doute ? Le temps d'investigations supplémentaires.

**Pérennité des installations**

Assurer la durée de vie = matériel solide, bien installé, mais il faut du suivi

Client final doit être sensibilisé sur l'importance de maintenir et suivre (important car coup de pouce vise notamment des modestes et très modeste

NB 3 millions d'installations de chaudières non entretenues !

**Etat des lieux Organismes certificateurs (30'/20')**

**Qualibat – Eric JOST Directeur Général**

Présentation

65.000 entreprises Qualibat tout confondu

**52.000 RGE**

**Dont 15.000 chauffagistes**

**Dont 3.000 installeurs de PAC**

Peu d'augmentation des demandes : au 1er semestre 2019, 800 demandes dont 60 à 70% par des entreprises déjà qualifiées. Plutôt des professionnels qui ouvrent leurs champs de compétences

**Qualifelec, Alexandra Del MEDICO, Secrétaire Général**

6.500 entreprises qualifiées dont 10% RGE (650)

Légère augmentation des demandes d'entreprises déjà qualifiées et quelques entreprises qui viennent sur toutes les ENR (solaire photovoltaïque, PAV ventil…).

Equipe instruction. Cette montée en puissance entraîne une vigilance accrue sur parcours professionnel, expérience, et formation diplômante de la personne qui demande

Rôle des comités de qualification = inspecteurs sur tout le territoire et réseau de qualificateurs sur tout le territoire

**Qualit’Enr Teddy PUAUD, Délégué Général**

Existe depuis 2006 et spécialisé dans les EnR

A récupéré Qualipac de l'Afpac en 2009

Qualit’EnR est la grosse qualification

Au 1er janvier 2019 : 5.600 Qualipac

Au 1er juillet 2019 : 6.200 et 1.500 dossiers en attente non encore traités soit +30 à +50%

=> délais de traitement ?

Qualit’EnR est également organisme de contrôle de la formation (5 jours pour Qualipac)

**Hausse de demande de 200% sur la formation.** Les 89 organismes de formation sur surbookés jusqu’à fin 2019.

Demandes d'agréments en cours d’OF, formateurs viennent en formation.

**Gérard CHARNEY demande aux organismes de qualification de rappeler les grandes étapes de la qualification RGE**

* Une entreprise déjà en activité doit fournir des références à auditer. Sont alors étudiées plusieurs exigences dont étude de dimensionnement.
* Pour une entreprise nouvelle, le dossier administratif est étudié :
* L’évaluation des compétences techniques du personnel
* Moyens humains formés en thermodynamique et la formation RGE en RH
* L’analyse de l’assurance : vérification que le domaine de travaux de l'entreprise est bien couvert (doit être en libre prestation de services LPS)
* Dès communication de références : analyse des chantiers référents

Les organismes de qualification font tous l'objet de contrôles annuels du COFRAC : 1 semaine par an.

(NF EN 591 Mai 2001)

**Les organismes de qualification travaillent dans une instance partenariale**

**Quel est le périmètre de la qualification RGE?**

Qualipac = installations habitat individuel / chauffage / France / tous les types de PAC

Qualifelec = PAC indice 1 de - de 15kW = donc dans le cadre Coup de pouce // PAC indice ? Pac > 15 kW (demande de formation plus approfondie sur les fluides et indice maintenance

Qualibat refonte 2018 qui regroupe PAC et groupe Froid = répondre à RGE et intégrer 1 offre maintenance dans chaque projet de PAC

**Qualification probatoire c'est quoi ?**

**Répons de Qualifelec :**

Pouvoir prétendre à une qualification probatoire de 2 ans pour faire la démonstration des toutes les exigences administratives et moyens humains => concerne nouvelles entreprises et entreprise qui démarre nouvelle activité

**Audit - Quels sont les cycles d'évaluation ?**

**Réponse de Qualit’EnR**

Cycle d’évaluation : 2 ans si probatoire / 4ans si qualifié

Au moins 1 audit dans les 24 mois

Lors du 1er paiement annuel, demande de références afin de lancer les audits de la 1e année pour passer en audit 2ème année

**Changement depuis juin 2019, dès que l'entreprise obtient la qualification, demande de paiement immédiat et 1er audit à faire rapidement**

En termes de comptabilité : demande de liasse fiscale et demande de business plan dès l'entrée. Vérification du type assurance (compagnie avec scoring). Probatoire doit être méritée.

NB si ratios pas cohérents entre CA / RH… , demandent la 2058 dans liasse fiscale pour vérifier si commerciaux en honoraires ? (VRP sur foire). Investigation systématique au-delà de 30%.

**Qualibat :**

Audit dans les 24 mois du probatoire et non au terme des 24 mois. Audits anticipés dès doute. Organismes d’inspections présents sur tout le territoire

3.600 audits en 2018 et 3.000 à fin juin 2019

**Eléments d’investigation soit à l’entrée soit en cours**

**CERTIBAT**

Offre globale RGE, entreprises plus généralistes.

Quelles sont leurs obligations pour que le client accède aux aides publiques ? **être RGE PAC**

* Approche pilotage par contractants (ex CERTIBAT / CEQUAMI) - prestataire maitre d'œuvre qui fait offre globale et va chercher des RGE dans les domaines réalisés
* Offre globale entreprise : qui réalise tout ou partie des travaux qu'elle réalise

**Sous-traitance**

Informations comptables. Déclaratif.

**C’est ce faisceau d’indices qui permet d’analyser le dossier en comité.**

**Qualit’EnR = mêmes règles à respecter par les organismes de qualification de manière stricte = on ne peut pas suspendre en cas de doute, il faut du factuel pour suspendre, sous peine d’un risque de poursuite de l’organisme de qualification pour obstruction à une activité commerciale.**

**Maintenance - Jean-Pascal CHIRAT (5'/10')**

Travaux engagés par Roland Bouquet AFPAC et soutenus par DGEC

Chaudières = entretien obligatoire => 70% maintenues - 30% pas ou peu maintenues

PAC = 2 millions environ du parc installé et cette année environ 160.000 Air/Eau qui vont progressivement remplacer les équipements thermiques

Contrats maintenances PAC dans les mêmes ordres de prix que chaudières, mais pas d’obligation.

L’AFPAC a décidé de mener une étude avec le Lycée La Martinière de Lyon et le Centre recherche R&D d’EDF = 1 an plateau tech PAC en fonctionnement normal et dégradé pour montrer perte puissance efficacité si absence d’entretien.

**Synthèse du Président Éric Bataillle**

Merci d’avoir joué le jeu

"La raquette a des mailles assez serrées"

Rassurant de voir les process de vérification

Besoin de se muscler en termes de capacité d'installation, donc importance de bien cadrer les contrôles

Néanmoins demeurent les pro de l'éco délinquance = mais poignée d'entre eux peuvent détruire le travail bien fait de la majorité

- Affichage prix

-Audits

-Remontée d’information

-Distinguer les éco-délinquants des nouveaux entrants

-Plaintes

-Niveau sonore

-Géothermie …

-Suites ; synthèse, retour par thématique ; objectif d’écrire la charte à l’automne et la communiquer sur Interclima

**QUESTIONS / INTERVENTIONS DE LA SALLE**

**Jean Paul Ouin - Uniclima**

Remarque pour les industriels =

Le Délégué Général d’UNICLIMA s'est ému des coups de pouce avec offres à 1€ qui aboutit à dévaloriser la valeur des équipements. Opération destructrice de valeur pour l'industrie. Comment reviendra-t-on à une PAC de de 1€ à 12-15k€.

Contre-attaque au fioul ; éco-délinquants partis vers PV et revenus sur la PAC donc besoin d’agir

Valable pour les PAC et les chaudières. Opposés à ce genre de pratiques.

Qui plus est se positionne en opposition d'une seule énergie.

Attention éco-délinquants qui sont attisés par offres commerciales

Les décisions sont actées, les offres sont là => Uniclima approuve donc la mobilisation de l’AFPAC pour cette démarche de cadrage/ qualité

**Pascal Housset - UMGCCP**

Ravi de cette émulsion. Vraie réactivité de la filière

Regrette qu'on ne parle pas plus de la géothermie et du freecooling

**Philippe Mariotti - EDF**

Merci à l’AFPAC pour cette initiative

EDF sentis concerné. Nous sommes 5 EDF dans la salle.

Les obligés s’appuient sur réseau partenaires, sélectionnés avec vigilance mais parfois certains installateurs « non pro » passent entre les mailles du filet.

Axe de progression = avertir les organismes de qualification.

Exclusion partenaires et EDF informe les qualificateurs pour mise sous surveillance

Pas de volonté à tout prix d'aller vers PAC à 1€ (EDF ne fait pas de PAC à 1 euro) mais volonté d'aller vers un reste à charge limité pour le particulier.

**Quels sont les chiffres de la PAC à 1 euro ?** EDF rappelle que les CEE pèsent lourd : 3 à 4% de la facture EDF des particuliers.

Favorable à la maintenance.

Probatoire : transmettre les références dans quel délai ?

**ENGIE**

Merci à l’Afpac

Travaux en cours pour améliorer les contrôles

Comment mutualiser les contrôles et converger les contrôles via dispositif CEE (loi énergie climat en cours) et RGE

Bon moment pour nos échanges 6 mois après le début du dispositif

**Mettre autour de la table l’ensemble des acteurs.**

**Pascal Housset - UMGCCP**

Organisations professionnelles ont eu des échanges pour optimiser les doubles audits / contrôles

Avait fait une proposition dans ce sens

Proposition que les obligés se mettent en relation avec les qualificateurs pour intégrer les points de contrôles demandés aux obligés dans les contrôles RGE

Ne pas pénaliser les bons élèves : Exemple des « audits gaz » à prendre. Si audit gaz se passe bien => ne pas "aller charger la brouette" mais si se passe mal, passer en "audit renforcé par ex

**Christian CARDONNEL – CC Conseil**

L’Etude de dimensionnement est le point de vigilance à rajouter dans l’opération Coup de pouce. La PAC ne pose pas de problème mais son bon dimensionnement oui. La bonne qualité est essentielle.

"une voiture avec un bon moteur (PAC) mais les roues crevées (non adaptation)

**Installation et administration chez Synerciel**

Une cellule a été composée pour agréer les entreprises qui veulent adhérer à Synerciel

**Ne pourrait-on faire comme sur Ballons thermo et communiquer prix de la PAC installée pour éviter dérives de prix PAC à 30k€**

**Sébastien SAUVAGET - EFFY**

Quelles sont les réflexions en cours chez les organismes de qualification pour identifier les éco délinquants ?

**Nous sommes à l'origine des PAC à 1€, et fiers de les porter !**

Mais sommes choqués de voir des aides de l'état dévoyées.

Nous expliquons clairement comment on arrive aux 1€ et Effy cible cette offre sur les foyers modestes.

**Question pour la DGEC = via le site « Faire », on peut dénoncer 🡺 quels chiffres, a -t-on des remontées là-dessus ? Quelles actions ?**

Nous avons trop de demandes et pas assez de pro de qualité pour y répondre.

Prix indiqué sur la facture, transparent sur les aides ?

Demande importante ; besoin de montée en compétence de la filière ? Est-ce que les organismes de qualification ont engagé des démarches pour augmenter le nombre de professionnels de la qualification ?

**Réponse Teddy PUAUD**

Faisons le nécessaire pour la montée en compétence des installateurs.

Ne pas confondre éco délinquant et celui qui fait une erreur car mal formé.

Eco délinquant = structuré légalement commercialement et marketing qui a les armes pour s'attaquer à des cibles influençables.

Installateur mal formé = qui doit monter en compétence.

**Chez Qualit’EnR, la PAC à un taux de réclamation de 0,5%**

Baromètre confiance 52% (2011) à +70% (2018) confiance en plombier chauffagiste

Audit permet de repérer les entreprises qui veulent bien faire

**Urgence de réaliser dès que possible les audits**

**Nécessité d'harmoniser le point de contrôle des orga de qualif = en cours**

**Réclamation via le « site Faire »** = arrivent sur boite mail des 3 organismes de qualification.

Teddy Puaud reçoit ainsi 1 à 2 réclamations par semaine.

**Et hors site « Faire », 50% des réclamations sont sur des non RGE. La DGCCRF est habilitée à les traiter.**

**Qualibat**

2 adresses mail mises en place avec l’offre isolation :

- signalement@qualibat.com = suspicion utilisation abusive des logos ADEME etc.

- reclamation@qualibat.com = travaux mal faits

**Qualifelec**

Qualifelec : besoin d’information des op CEE ; contrôle à 1ère la mise en service pour les CEE probatoire ; fait par le fabricant ou par un tiers **(attention : chez Qualit’EnR, c’est un contrôle technique à la place de l’audit, coûteux pour le consommateur).**

**Louis-Marie DENOYEL - DGEC**

Renforcement politique des contrôles éco délinquant/Contrôles CEE

PNCEE = les équipes ont été augmentées (+10 pax dans l’équipe contrôle chantiers) pour augmenter la capacité de contrôle

**PNCEE et DGCCRF = mesure à venir dans projet de loi Energie climat = DGCCRF n'avait pas capacité juridique de transmettre au PNCEE des signalement éco délinquants = si adoption de cette mesure de loi, les échanges d'information seront facilités.**

**Audits =** 1ère fois que Mr DENOYEL entend cette remarque au sujet d’un « millefeuille » d’audits mais ne la comprend pas. Les audits RGE se composent d’1 audit sur 4 ans. Il n’y a pas d’obligation d'audit dans les CEE.

Il n'existe pas de taux de contrôle dans les coups de pouces chauffage (le contrôle existe pour le coup de pouce isolation). Si l’audit CEE est mis en place, il faudra un dialogue entre organismes de qualification et signataires charte “FAIRE” pour savoir comment articuler cet audit CEE avec les audits de la qualification.

**Au sujet des échanges d’informations pour tous chantiers CEE** entre délégataires et obligés avec les Organismes de qualification. C’est une piste de réflexion en cours, avec 2 vagues de réflexions qui interviendront avec un calendrier différent :

* Mise en relation des signataires des chartes coup de pouce, délégataires et obligés avec l’ADEME et les organismes de qualification pour remonter à l’ADEME toutes les données chantier. Cette disposition est prévue dans les chartes Coup de pouce**. Une expérimentation, qui serait pilotée par l’ADEME, devrait être mise en place en septembre.**
* Puis se pose la question d’étendre ce dispositif de transmission à l’ensemble des données de chantiers, entre délégataires/obligés et organismes de qualification. Cela suppose de se reposer sur la base de données du Pole CEE. Ce n’est ni facile à mettre en place ni satisfaisant car le PNCEE ne peut certifier des données de chantiers CEE qu’après un certain délai notamment après avoir instruit le dossier. Délai que l’on estime à 1 an après la génération de ces demandes de CEE.

Ces transmissions ne résoudront pas tous les problèmes.

On n’arrive pas à déclencher des travaux le changement de chaudière chez les ménages précaires qui n’ont pas les moyens si on ne met pas en place des financements majorés Il y a toute une part d’efficacité énergétique qui doit être réalisée dans le segment du logement résidentiel chez les ménages précaires.

L’objectif 1er était la sortie massive du fioul car plus émetteur de GES que le gaz (gaz émet 1/3 de moins de gaz à effet de serre que fioul), mais le gouvernement a étendu de manière plus ambitieuse aussi aux autres énergies fossiles : au gaz et charbon dans l’optique de remplacer toutes les chaudières non efficaces et pour limiter le CO2.

La sortie des Coup de pouce ne signifie pas le passage du financement par les ménages de 1 euro à 15.000 euros. Certes le reste à charge augmentera sensiblement et c’est quelque chose qu’on a en tête. Mais les aides ne reposent pas que sur le CEE, elles reposent aussi sur les aides Anah qui existeront encore après l’opération Coup de pouce.

**David BONNET**

Etude thermique = une PAC n'a pas pour vocation de permettre à une installation de bien fonctionner si elle ne fonctionnait déjà pas bien auparavant.

La PAC n'a pas pour vocation de faire qu'une installation qui fonctionnait mal se mette à fonctionner.

Inquiétude = disparition des subventions aux EIE (Etablissements inter-Etablissements) pour la rénovation énergétique. Or les EIE sont des excellents vecteurs de l’information vers les particuliers.

**Jean PRADERE AFPAC**

Il faudrait parler des niveaux sonores : lors de l’audit indispensable lors de l’établissement du devis, il faut tenir compte de l’implantation géographique vis-à-vis de l’utilisateur, du voisinage et du respect de la réglementation acoustique. Ne peut-on le rajouter dans le référentiel d’audit.

Suite à la réflexion du mix énergétique, dans quel cas de figure envisagez-vous la certification des PAC hybrides ?

**Teddy PUAUD – Qualit’EnR**

Pour les PAC Hybrides, nous demandons qu’ils soient compétents sur les 2 systèmes. On ne veut pas créer de complexité trop importante.

**Jean PRADERE**

Il faudrait réserver 1 heure ou 2 heures sur la PAC hybride dans la formation.

**Mariana WOODROW - EUROVENT CERTITA CERTIFICATION**

Certification produits « NF Système Multi energie » existe pour ce type d’équipements hybrides.

Nous sommes en phase avec la demande de Jean PRADERE sur le niveau de bruit. Une grande partie des problématiques de la PAC est liée au bruit qu’elles émettent.

A noter dans les caractéristiques des PAC, un point sur les performances saisonnières.

**Christian CARDONNEL**

Ne peut-on faire un label éco-délinquants » et en faire la liste ?!

**Conclusion de Éric BATAILLE**

Merci à tous d’avoir joué le jeu.

Constructif et pas polémique

Plein de sujets. On a du travail.

Affichage du prix. Comment faire savoir au client que le produit a de la valeur et comment afficher le reste à charge ?

Audits, optimisation, harmonisation, la focalisation où cela doit se faire pour dégager des moyens et les utiliser à bon escient

La remontée d’informations

Distinguer les éco-délinquants des nouveaux entrants, sans procès d’intention. Accompagner les nouveaux entrants sur ce marché.

Problème des plaintes et du risque juridique (entrave à l’exercice d’une profession)

Le niveau sonore

La géothermie

…

La suite : on va reformaliser ce qui a été dit. Travail de synthèse intéressant. Ensuite on va très certainement revenir vers vous par thématique. Sans doute pas sous la forme d’une réunion plénière car on doit traiter chaque sujet par ceux qui sont intéresser par le sujet.

On peut se fixer comme objectif raisonnable d’arriver à écrire cette charte à l’automne et la signer lors du salon INERCLIMA. J’appelle de mes vœux que l’on puisse officiellement communiquer sur cette charte et organiser une signature médiatisée los d’INTERCLIMA.

**REMARQUES OFF**

**Teddy PUAUD : Attention au terme Charte**

**Notes personnelles d’Evelyne BECHTEL**

**THEMATIQUES EMERGENTES**

**1// PREVENTION Communication / Action existe des dispositifs déjà en place = nécessité de rappeler ces dispositifs ?**

Ex RGE établissements secondaires / formation

Rappels de bon sens (DGEC / 10 commandements AFPAC)

=> Proposer de poster dans la charte des reco communes à partager largement

Et les partager au sein de nos filières (fabricants / installateurs / obligés etc. et pas seulement les particuliers)

Qualifelec indice PAC > 15 Kw sont incitées à intégrer l'indice de maintenance = à dupliquer sur les qualif?

**2// ACTIONS**

Rapidité des audits ?

Demander aux qualificateurs un engagement de rapidité sur 1ère année ?

**3// CONTRÔLES**

Comment améliorer la remontée d'info

Systématiser les modes de contrôles sous-traitance (liasse fiscale) = uniformisation chez les qualificateurs ?

Système d'alerte partagé ? CF réclamation « Faire » = permettre remontées terrain des fabricants / obligés etc. vers Faire ? Ou certificateurs ?

**4// ECO DELINQUANTS** et installateurs mal formés : ne pas confondre

Objectif = écrire Charte à l'automne

Et utiliser Interclima pour utiliser comme vitrine pour officiellement communiquer sur cette charte et signer officiellement

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Proposition de tweet / post

Réunion plénière Coup de pouce

L'Afpac mobilise les acteurs de la profession pour préserver la qualité et pérennité des installations dans un contexte d'accélération commerciale